

Harcèlement sexuel

Une nouvelle loi au programme

L'abrogation de l'ancienne loi contre le harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel début mai, a créé un vide juridique condamné à juste titre. Le nouveau gouvernement devait donc travailler, vu les positions affichées lors des campagnes électorales de mai et juin, sur un nouveau texte de manière à combler ce vide. Le projet de loi doit passer cet été aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale pour être adopté au plus tard fin août. La procédure est donc accélérée.

Deux formes de harcèlement sexuel sont désormais définies :

- la première, punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, consiste à « imposer à une personne, de façon répétée, des gestes, propos ou tous autres actes à connotation sexuelle soit portant atteinte à sa dignité, en raison de leur caractère dégradant ou humiliant soit créant pour elle un environnement intimidant, hostile ou offensant »
- la deuxième, en plus du fait mentionné dans la première, considère qu'il y a harcèlement « même en l'absence de répétition, s'accompagne d'ordres, de menaces, de contraintes ou de toute autre forme de pression grave accomplis dans le but réel ou apparent d'obtenir une relation sexuelle ».

Communiqué mi-juin, le projet comporte quelques avancées soulignées par un collectif d'associations (dont l'AVFT, la Marche Mondiale des femmes...) :

- la volonté de sanctionner le harcèlement sexuel même lorsqu'il n'est pas conditionné par l'intention de l'auteur, mais à l'aune de l'atteinte à la dignité de la victime ou des conséquences sur son environnement, notamment au travail
- la création de circonstances aggravantes jusqu'alors inexistantes
- l'ajout du harcèlement sexuel aux motifs de discri-



mination, avec la création d'un article 255-1-1 dans le Code pénal

- la pénalisation, dans le code du travail, de la personne morale
- le fait que, dans le code du travail, un acte unique de harcèlement sexuel puisse être pris en compte dans les dispositions relatives aux sanctions prises par l'employeur à l'encontre des salarié-es

Néanmoins, il reste à améliorer ce projet de texte qui considère encore :

- que l'échelle des peines prévue continue de placer le harcèlement sexuel, même dans sa forme la plus aggravée, en deçà de certaines atteintes aux biens comme le vol dans sa forme la plus simple
- qu'une forme de harcèlement sexuel (qui est caractérisée par l'intention de l'auteur d'obtenir une relation de nature sexuelle) soit considérée uniquement comme une circonstance aggravante de l'autre et non pour elle-même.

La vigilance cet été reste donc de mise, notamment lors de la présentation des amendements.

Conférence sociale, où sont les femmes ?

Attac et la Fondation Copernic interpelle des ministres sur la Conférence nationale pour l'emploi et la croissance organisée en juillet prochain - Extraits de l'appel

Des concertations sur le thème de l'emploi des jeunes et des seniors ont été annoncées mais pas sur l'emploi des femmes. L'appel souligne que les femmes sont concernées au premier rang par les thèmes traités lors de cette Conférence : parce qu'elles représentent près de la moitié de la population active, plus de la moitié des chômeurs et environ 80 % des travailleurs précaires, des travailleurs pauvres et des salariés à temps partiel. Avec un salaire moyen inférieur de 27 % à celui des hommes et de 19 % si on ne considère que les emplois à temps complet. Elles sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes. Leur taux d'emploi est toujours inférieur à celui des hommes, sans autre raison que la persistance des stéréotypes sexistes. Leurs pensions restent en moyenne très inférieures à celles des hommes et la loi sur les retraites de 2010 les a encore pénalisées.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement un objectif de justice sociale, ce qui serait en soi suffisant, c'est aussi un moyen de relancer l'emploi et l'activité économique. Sur chacun des thèmes traités lors de la Conférence, nous avons des propositions à apporter pour faire progresser la situation, ce qui est le but d'une telle conférence. Or, la dimension du genre n'est pas inscrite en tant que telle dans cette Conférence - le fait que le Ministère des droits des femmes n'y soit pas impliqué ne donne pas un bon signal en la matière.

Notre demande porte donc sur trois points.

- 1-** Inscrire à l'agenda de la Conférence le thème de l'emploi des femmes en tant que tel, dans toutes ses dimensions (taux d'emploi, chômage, temps partiel, égalité salariale, retraites, congé parentaux, handicap, etc.)
- 2-** Associer à la Conférence les associations concernées par ces thèmes, au même titre que les autres partenaires sociaux.
- 3-** Adopter et engager rapidement certaines mesures qui nous semblent essentielles pour faire avancer l'égalité professionnelle et la situation des femmes dans l'emploi.

Les mesures listées ci-dessous, non exhaustives, nous semblent constituer une base indispensable de départ.

Concernant l'égalité salariale :

Instauration de sanctions financières dissuasives (à régler entre 2 à 10 % de la masse financière de l'entreprise) pour non-respect du cadre réglementaire, qui doit être revu pour s'appliquer également aux entreprises de moins de 50 salarié-es. Revalorisation des salaires des métiers féminisés, notamment en reconnaissant les compétences techniques, relationnelles et la pénibilité de ces métiers, et à travers l'instauration d'une conférence annuelle tripartite qui applique une méthodologie d'évaluation des emplois exempte de biais sexistes, de manière à garantir l'application de la règle « à travail de valeur égal, salaire égal ».

Concernant l'emploi :

- Contre l'emploi à temps partiel imposé : interdiction pour les entreprises de toute embauche sur des postes à temps partiels (ne concerne pas les particuliers employeurs). Cotisation sociale patronale calculée sur la base du temps plein pour tout emploi à temps partiel, de manière à supprimer la pénalisation sur le montant de la pension. Instauration de la possibilité pour toute personne à temps partiel de passer à temps complet à sa demande.

- Lancement d'un grand programme de création de places de crèches publiques (besoin minimal de 500000 places) et développement des services auprès des personnes dépendantes et de places dans les structures d'accueil. Adoption d'un objectif de taux d'emploi de femmes égal à celui des hommes d'ici 10 ans. Intégration d'une clause de parité dans l'obligation faite aux entreprises d'employer 6 % de personnes handicapées.

- Lancement régulier de campagnes nationales de sensibilisation à l'égalité, de dénonciation des stéréotypes sexistes sur les rôles sociaux et d'incitation au partage égalitaire du travail domestique et parental. Intégration de la formation à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

- Révision des différentes mesures familiales (congés parentaux, prestation d'accueil du jeune enfant, complément de libre choix d'activité,...) pour supprimer toute incitation au retrait d'activité des femmes et, à l'opposé, favoriser le partage égalitaire des responsabilités parentales.

- Prise en compte des années de bonification pour enfants et des congés de maternité dans les annuités cotisées pour le rétablissement du droit de départ à partir de 60 ans.

Campagne contre le viol

Nouvelle campagne du CFCV contre le viol

Le 27 juin, le Collectif féministe contre le viol (CFCV) lance sa nouvelle campagne « Rien ne devrait innocenter un violeur » avec trois affiches représentant trois situations de viol – dans un couple, au travail, ou en boîte de nuit. Le violeur est surmonté d'une auréole constituée d'une phrase justifiant son acte : « Une femme doit toujours satisfaire son mari », « Une femme qui ne veut pas doit refuser clairement », ou « Une femme ne s'habille pas sexy pour rien ».

Pour rappel, l'enquête de l'INSEE, parue en 2008, révèle qu'au cours des années 2005 et 2006, 496 000 femmes avaient subi un viol, une agression sexuelle ou une tentative de viol. Cette enquête n'a interrogé que les femmes de 18 à 59 ans... L'enquête ENVEFF (2000) et celle de l'Observatoire National de la délinquance montrent qu'entre 50 000 et 75 000 femmes sont violées chaque année. Dans chacune de ces enquêtes, seules les femmes majeures sont interrogées. Des études plus récentes estiment le nombre de viols par année en France dans une fourchette de

75 000 à 120 000. Au regard des chiffres de police et gendarmerie, on peut en déduire que seule une victime sur 10 réussit à porter plainte. Et 96 % des auteurs de viols sont de sexe masculin et 91 % des victimes de viols sont de sexe féminin, filles et femmes réunies (statistiques concordantes du Ministère de la Justice et du Collectif Féministe Contre le Viol).

Selon les statistiques de la permanence téléphonique nationale « Viols Femmes Informations »

- 83 % des viols sont commis par une personne connue de la victime (74 % considérés comme des proches)
- 25 % des viols sont commis par un membre de la famille
- 57 % des viols sont commis sur des personnes mineures (filles et garçons)
- 49 % des viols sont commis sans aucun coup porté.

Pour plus d'info :

<http://www.cfcv.asso.fr>

Viols Femmes Informations : 0800 05 95 95

L'internationale

Grèce : incarcération des prostituées séropositives

En Grèce, une trentaine de prostituées séropositives, dont des immigrées, ont été poursuivies pour « tentatives de lésions corporelles graves ». D'après Amnesty International, une vingtaine d'entre elles étaient en détention préventive. La police a publié leur identité et leur photo, en invoquant « la nécessaire protection de la santé publique ».

Pour les associations féministes, « le gouvernement a violé tous les droits de protection des informations privées et le secret médical n'a pas été respecté. Les traités internationaux et européens que l'Etat grec a signés concernant la protection des personnes séropositives ont été et bafoués ». Elles demandent aux autorités grecques que cesse cette stigmatisation et exigent « la libération immédiate des femmes arrêtées, leur accès aux programmes de soins, et un dédommagement pour le dommage moral qui leur a été imposé ».

Amnesty International a demandé mi-mai à la Grèce de « mettre fin à sa campagne, lancée juste avant les élections, d'incrimination et de stigmatisation des prostituées séropositives ».

Marche Mondiale des femmes : Lancement d'une campagne européenne contre les conséquences de la crise pour les femmes

Réunie à Romans en France du 1er au 3 juin dernier, la coordination européenne de la Marche Mondiale des femmes a décidé de lancer cette campagne. Faisant le constat d'une diminution brutale des revenus (notamment en Grèce, au Portugal, en Espagne...) liée aux licenciements, aux baisses de salaires et des retraites, combinée avec le démantèlement des services sociaux qui augmente le travail gratuit des femmes, la Marche travaille à un texte d'appel qui entend mobiliser contre l'actuel niveau de vie de centaines de milliers de femmes et de famille touchées par les mesures d'austérité.

Cette campagne doit débiter le 17 octobre prochain, avec toutes les associations et organisations qui le désirent, et elle s'accompagnera d'une série d'actions simultanées dans les différents pays, pour dénoncer les vrais responsables de la crise de la dette et exiger un vie digne pour toutes, sous le slogan « Les gouvernements ont une dette envers les femmes, pas envers les banques ». Cette campagne de la Marche devrait se terminer le 8 mars 2013.

Chiffres et données

26,86 % de femmes élues à l'Assemblée nationale en 2012. Soit 155 femmes sur 577 sièges, ce qui est encore loin de la parité.

Elles représentaient 18,5 % en 2007.

Les candidates investies représentaient 41,6 % en 2007, et 40 % en 2012.

Cette année, seules Europe Ecologie-Les Verts et le Front national (!) ont respecté la loi de 2000. Front de gauche et partis d'extrême gauche présentaient environ 48 % de candidates.

Le PS a présenté 45,3 % de candidates, soit 0,2 point de moins qu'en 2007.

L'UMP a présenté 25,7 % de femmes.

En 2007, la France se situait au 69e rang mondial pour le nombre de femmes élues dans les chambres uniques ou basses des parlements. Désormais, elle remonte au 34e rang, juste derrière l'Afghanistan qui compte 27,7 % de femmes élues...

Les infos

Prochaine Commission Nationale

Solidaires :

le 14 septembre dans les locaux de Solidaires national

Fédération Sud santé sociaux :

le 12 septembre de 10 h à 17 h dans les locaux de la fédération

Prochaine Commission Locale

Solidaires Loiret :

lundi 27 août 2012 à 20 h

Formation nationale

Agir syndicalement contre les violences sexistes :

Paris les 20 et 21 septembre

contact pour s'inscrire :

formationsynd@solidaires.org

Livres



Soutiens-gorge rembourrés pour fillettes, obsession de la minceur, banalisation de la chirurgie esthétique, prescription insistante du port de la jupe comme symbole de libération : la « tyrannie du look » affirme aujourd'hui son emprise pour imposer la féminité la plus stéréotypée.

ce livre comment les industries du « complexe mode-beauté » travaillent à maintenir, sur un mode insidieux et séduisant, la logique sexiste au cœur de la sphère culturelle.

Sous le prétendu culte de la beauté prospère une haine de soi et de son corps, entretenue par le matraquage de normes inatteignables. Un processus d'autodévalorisation qui alimente une anxiété constante au sujet du physique en même temps qu'il condamne les femmes à ne pas savoir exister autrement que par la séduction, les enfermant dans un état de subordination permanente. En ce sens, la question du corps pourrait bien constituer la clé d'une avancée des droits des femmes sur tous les autres plans, de la lutte contre les violences à celle contre les inégalités au travail.

Décortiquant presse féminine, discours publicitaires, blogs, séries télévisées, témoignages de mannequins et enquêtes sociologiques, Mona Chollet montre dans

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org